

Approbation n° 22-253 du 30 juin 2022

Société : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Garant : CREDIT AGRICOLE SA

Prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'émission par offre au public et/ou d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 10.000.000.000 €.

Nota :

Le prospectus de base incorpore par référence :

- le rapport financier annuel 2020,
- le rapport financier annuel 2021,
- le chapitre « Modalités des Titres » du prospectus de base qui a reçu le visa n° 13-487 le 11 septembre 2013 tel que modifié par les suppléments en date du 18 décembre 2013, 26 février 2014 et 22 mai 2014,
- le chapitre « Modalités des Titres » du prospectus de base qui a reçu le visa n° 14-488 le 8 septembre 2014 tel que modifié par les suppléments en date du 19 novembre 2014, 24 mars 2015 et 22 mai 2015,
- le chapitre « Modalités des Titres » du prospectus de base qui a reçu le visa n° 15-467 le 3 septembre 2015 tel que modifié par les suppléments en date du 13 novembre 2015, 30 mars 2016 et 25 mai 2016,
- le chapitre « Modalités des Titres » des prospectus de base qui ont reçu les visas n° 16-413 le 5 septembre 2016, n° 17-459 le 5 septembre 2017, n° 18-416 le 5 septembre 2018 et n° 19-295 le 24 juin 2019 et des prospectus de base qui ont reçu les numéros d'approbation 20-280 le 24 juin 2020 et 21-253 le 23 juin 2021,

et pour le garant :

- le communiqué de presse publié le 22 juin 2022 relatif au plan à moyen terme 2025,
- certains paragraphes du communiqué de presse publié le 24 juin 2022 sur les nouveaux facteurs de risque relatifs au plan à moyen terme 2025,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le n° D. 21-0184 et de son amendement déposé auprès de l'AMF le 1er avril 2021 sous le n° D. 21-0184-A01,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D. 22-0142 et de ses amendements déposés auprès de l'AMF le 4 avril 2022 sous le n° D. 22-0142-A01 et le 13 mai 2022 sous le n° D. 22-0142-A02.